



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
14 septembre 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 942/2019*, ****

Communication présentée par : M. K. (non représenté par un conseil)
Victime(s) présumée(s) : Le requérant
État partie : Australie
Date de la communication : 24 juin 2019 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Risque de torture en cas d'expulsion vers Sri Lanka

Réuni le 14 juillet 2021, le Comité, n'ayant pas reçu les commentaires du requérant sur les observations de l'État partie malgré quatre rappels, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 942/2019.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-et-onzième session (12-30 juillet 2021).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Peter Kessing, Ilvija Puce, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

